



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 3 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Date de convocation : 30 mai 2024.

Etaient présents

Guy GUÉGUEN, Isabelle CREIGNOU, Loïc BERNARD, Morgane CABON, Christian LE NAN, Marie-Françoise CLOAREC, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Thierry CLEUZIOU, Danièle CLOAREC, Christelle DIVERREZ, Jean-Yves GUILLERM, Mathieu GUILLERM, Sophie GUILLERM, Morgane LE BOULAIRE, Roland LE TURQUAIS, Jérôme MIOSSEC, Marie-Hélène MOYSAN, Léna PICART, Vincent TALOC.

Était absent /.

Secrétaire de séance (Article L.2121-15 du CGCT) : Marie-Hélène MOYSAN.

La condition de quorum atteinte, la séance est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024.
2. Travaux / investissements
 - * *Maison d'Assistants Maternelles : Point d'avancement des travaux.*
 - * *Réalisation d'un terrasson et restauration du beffroi de l'église Notre Dame.*
 - * *Programme Voirie 2024 – Attribution du marché.*
 - * *Point Hydraulique du Léon : Point d'avancement.*
 - * *Eclairage public au niveau de la rue Loeïz Ar Floc'h.*
 - * *Pacte Finistère 2030 – Volet 2 pour la période 2025-2026.*
3. Finances / Ressources Humaines
 - * *Solde de la participation à l'école Notre Dame de Bodilis.*
 - * *Solde de la subvention au CLSH Bodilis, Plougar, Plougourvest.*
 - * *Renouvellement de l'aide à la pratique sportive.*
 - * *Point révision des loyers communaux (information).*
4. Organisation du scrutin des élections européennes du 9 juin 2024.
5. Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
Réseau des médiathèques du Pays de Landi - Convention entre les communes et la CCPL.
6. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Maire (*article L. 2122-22 du CGCT*).
7. Compte-rendu des Commissions.
8. Questions diverses.
9. Agenda.

**Ouverture de la séance, appel des présents, vérification du quorum
et décompte des pouvoirs (Articles L.2121-14 et L.2121-17 du CGCT)**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024.

(Délibération n°2024-05-01)

Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière réunion par mail, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter et, conformément à l'article L.2121-23 du CGCT, le soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

2. Travaux et investissements en-cours et à venir.

2.1. Maison d'Assistantes Maternelles : Point d'avancement des travaux.

M. le Maire fait un point sur l'avancement des travaux de construction de la Maison des Assistantes Maternelles.

2.2. Réalisation d'un terrasson et restauration du beffroi de l'église Notre Dame.

Christian LE NAN, Adjoint au Maire fait un point sur les travaux à venir.

La réunion de lancement s'est tenue en Mairie le 14 mai dernier.

Le rétroplanning établi fait état des échéances suivantes :

- * A partir du 9 septembre : l'entreprise *Art Camp* débutera son intervention par la dépose des cloches et du beffroi.
- * A partir du 23 septembre : l'entreprise *LE BER* interviendra ensuite pour la partie charpente pour une durée de 3 semaines.
- * A partir du 21 octobre : intervention de l'entreprise *COADOU* pour la partie couverture avant une dernière intervention de l'entreprise *Art Camp* pour la pose du nouveau beffroi.

Sauf aléas climatique, cette restauration devrait être terminée vers la Toussaint.

Il nous restera à refaire le ménage dans le clocher, refixer un châssis abimé au 1^{er} palier et mettre des Heras de chantier afin de sécuriser le chantier.

2.3. Programme Voirie 2024 – Attribution du marché.

(Délibération n°2024-06-02)

Loïc BERNARD, Adjoint au Maire présente l'analyse des offres réalisée par *ING Concept* dans le cadre de sa mission.

2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

L'analyse des offres laisse apparaître une proposition nettement au-dessous de l'estimatif de coût prévisionnel, avec une proposition de variante pour l'entreprise *Colas Centre ouest*.

Le tableau d'analyse figure ci-après :

Lot unique		Estimatif	Colas Centre Ouest	Colas Centre Ouest	Eurovia Bretagne
			Offre de base	Variante	Offre de base
Tranche ferme	Rue de l'ancienne forge	2 900 €	2 925,63 €	2 925,63 €	2 853,40 €
	Route du Vizier	26 500 €	22 778,75 €	18 211,00 €	25 066,85 €
	Route de Coat Reun - TF	25 000 €	21 098,35 €	19 388,35 €	24 016,40 €
	Impasse de Coat Reun	4 400 €	3 841,55 €	3 841,55 €	4 104,35 €
	Lessougar	3 200 €	3 442,41 €	3 442,41 €	3 019,96 €
	Kerrous	900 €	990,57 €	990,57 €	982,52 €
MONTANT TOTAL HT - Tranche Ferme		62 900 €	55 077,26 €	48 799,51 €	60 043,48 €
Tranche optionnelle n°1	Route de Coat Reun - TO1	27 000 €	22 607,81 €	22 607,81 €	26 076,97 €
MONTANT TOTAL HT - Tranche Ferme + TO1		89 900 €	77 685,07 €	71 407,32 €	86 120,45 €
Tranche optionnelle n°2	Campy	7 800 €	8 256,96 €	8 256,96 €	7 515,35 €
MONTANT TOTAL HT - Tranche Ferme + TO2		70 700 €	63 334,22 €	57 056,47 €	67 558,83 €
MONTANT TOTAL HT Tranche Ferme + TO1 + TO2		97 700 €	85 942,03 €	79 664,28 €	93 635,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à

- × **SIGNER ET A NOTIFIER** le marché de travaux de voirie 2024 à l'entreprise Colas Centre Ouest pour la tranche ferme, tranches optionnelles n°1 et n°2 avec selon la solution variante pour un montant total HT de 79 664,28 €,
- × **DÉMARRER** à démarrer les travaux,
- × **RÉGLER** les dépenses et à signer les différentes pièces se rapportant à ce marché.

2.4. Point Hydraulique du Léon : Point d'avancement

M. le Maire laisse la parole à M. [REDACTED], Responsable pôle études et aménagement du territoire à la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, basé à Morlaix.

Il présente aux élus l'étude potentielle de marché qu'il a réalisé dans le cadre de la mission qui lui a été confiée.

Cette étude est transmise à chaque élu(e) sur le porte-document électronique.

2.5. Eclairage public au niveau de la rue Loeïz Ar Floc'h.
(Délibération n°2024-06-03)

M. le Maire informe les élus qu'un problème d'éclairage public persiste rue Loeïz Ar Floc'h et que la collectivité se doit d'entreprendre des travaux via le SDEF pour remettre en éclairage toute cette zone. Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la Commune afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- * Liaison entre les points 69 et 74 7 800 € HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

- * Financement du SDEF : 0 €.
- * Financement de la Commune : 7 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- * **ACCEPTE** **le projet de réalisation les travaux précités,**
- * **ACCEPTE** **le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 7 800 €,**
- * **AUTORISE** **le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.**

2.6. Pacte Finistère 2030 – Volet 2 pour la période 2025-2026.

M. le Maire fait part aux élus de la réception d'un courrier émanant du président du Conseil Départemental au sujet du lancement de la prochaine campagne du Pacte Finistère 2030 – Volet 2 pour la prochaine période 2025 – 2026.

Au cours des 3 dernières années, le « Pacte Finistère 2030 » a déjà financé près de 1 300 projets dans tout le Finistère :

- * 225 projets au titre du « volet 1 2022 » pour un montant de 6,3 M€ ;
- * 258 projets au titre du « volet 1 2023 » pour 7 M€ ;
- * 300 projets environ au titre du « volet 1 2024 » pour 8 M€ ;
- * Plus de 500 projets au titre du « volet 2 2022 – 2024 » pour une enveloppe de 51,4 M€.

Nous devons donc remonter nos projets à inscrire au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 2 pour la période 2025 et 2026, pour le 15 septembre prochain. Quid du projet à inscrire au titre de ce dispositif ?

Ce point fera l'objet d'un réexamen lors de la prochaine réunion du mois de juillet.

3. Finances / Ressources Humaines.

3.1. Solde de la participation à l'école Notre Dame de Bodilis.
(Délibération n°2024-06-04)

Il est fait mention que :

- * Mme Morgane LE BOULAIRE est membre de l'association OGEC de l'école Notre Dame de Bodilis et ne prend pas part au vote.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération n°2023-12-07 en date du 18 décembre 2023, celui-ci l'avait autorisé à verser un acompte de 30 000 € à l'école Notre-Dame de Bodilis, dans le

cadre de sa participation annuelle 2023 - 2024, et que le solde de cette participation ferait l'objet d'une nouvelle délibération après discussion en Conseil Municipal.

Pour information, la Commune attribue chaque année la somme totale de 86 000 €, à laquelle était rajoutée la mise à disposition d'une salle de classe au Pôle Enfance valorisée à 10 000 € par année scolaire.

Une rencontre est programmée avec le directeur de l'école et les représentants des bureaux de parents d'élèves afin de faire le point sur l'année scolaire écoulée et les projets à venir à l'école.

Il sera l'occasion d'évoquer l'agrandissement de la cour de récréation et les conditions de cession de cette partie, aujourd'hui communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

× **DÉCIDE de verser un solde de 56 000 € à l'école Notre Dame de Bodilis, dans le cadre de sa participation annuelle 2023 – 2024, qui s'élève donc à 86 000 € au total,**

× **DIT que la totalité de la présente participation est inscrite au Budget Primitif 2024.**

3.2. Solde de la subvention au CLSH Bodilis, Plougar, Plougourvest. (Délibération n°2024-06-05)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que

- × par délibération n°2023-12-08 en date du 18 décembre 2023, celui-ci l'avait autorisé à verser un acompte de 10 000 € au Centre de Loisirs Sans Hébergement de Bodilis, Plougar, Plougourvest dans le cadre de sa participation annuelle ;
- × par délibération n°2024-02-02 en date du 12 février 2024, celui-ci l'avait autorisé à verser un acompte de 8 602 € au Centre de Loisirs Sans Hébergement de Bodilis, Plougar, Plougourvest dans le cadre de sa participation annuelle.

Le solde de cette participation est versé après transmission du tableau de répartition entre les différentes communes par la CCPL.

Compte tenu du tableau de répartition reçu, la somme de 27 527,73 € va être versée, portant la participation financière totale annuelle de la collectivité à 46 129,73 €.

La subvention totale annuelle perçue par le CLSH est de 106 349 €, ventilée entre les différentes communes selon des critères de répartition que sont la population pour 50 % et le nombre d'heures enfants pour 50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

× **DÉCIDE de verser le solde de 27 527,73 € au titre de l'année 2024 au Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de Bodilis, Plougar, Plougourvest.**

3.3. Renouvellement de l'aide à la pratique sportive. (Délibération n°2024-06-06)

Afin que les enfants de la Commune puissent pratiquer une activité sportive sur leur territoire, M. le Maire propose de renouveler la participation au financement à hauteur de 50 % de l'acquisition des licences sportives.

Cette participation concerne les jeunes de moins de 16 ans inscrits dans une association bodilisienne (ou association fusionnée avec Plougar, Plougourvest et/ou Berven-Plouzévéde) et faisant partie d'une famille ayant 3 enfants et plus de moins de 18 ans.

Les familles concernées doivent remplir un imprimé en Mairie, et le présenter à l'association.

La Mairie reversera cette participation directement aux clubs concernés.

Accord du Conseil Municipal.

4. Organisation du scrutin des élections européennes du 9 juin 2024.

Le tableau des permanences de chaque élu(e) est disponible sur le porte-document électronique.

Pour rappel, le scrutin est ouvert de 8h00 à 18h00.

5. Communauté de Communes du Pays de Landivisiau - Réseau des médiathèques du Pays de Landi - Convention entre les communes et la CCPL.

(Délibération n°2024-06-07)

Le Maire présente la question.

La présente délibération vise à proposer la signature d'une nouvelle convention entre les communes et la CCPL encadrant le fonctionnement du réseau des médiathèques du Pays de Landi.

Les médiathèques de nos communes sont de véritables services de proximité. La mise en réseau des médiathèques favorise l'élargissement des publics en fédérant l'ensemble des dynamiques et en s'ouvrant à de nouvelles perspectives. Dans ce contexte, la volonté est de faire du lieu des médiathèques un espace de rencontres, de débat et de vie culturelle pour le plus grand nombre.

En 2020, la CCPL a modifié ses statuts en vue de l'intégration de la compétence supplémentaire :
« Développement de la lecture publique par la coordination et l'animation du réseau des médiathèques-bibliothèques du territoire :

- * Investissement, fourniture, formation et maintenance du logiciel commun, d'un portail web, de la RFID et du matériel informatique lié,
- * Animation et coordination du réseau des bibliothèques-médiathèques à travers des animations communautaires autour de la lecture publique. »

Dans l'objectif de mettre en œuvre le réseau des médiathèques, les communes et la Communauté de communes se sont rapprochées pour convenir des modalités suivantes, selon des engagements de chaque partie :

- * une carte de lecteur et un tarif unique,
- * des pratiques harmonisées, comme les règles de prêt,
- * un logiciel de médiathèque et un portail web commun,
- * du matériel informatique mis à disposition par la CCPL,
- * des animations communautaires autour de la lecture publique.

Ces éléments se sont traduits dans une 1^{ère} convention de partenariat entre la CCPL et les communes sur la période 2021-2023.

Il est aujourd'hui proposé d'adopter une nouvelle convention jusqu'au 30 juin 2027. La présente convention a pour objet la continuité de la mise en réseau des médiathèques, par la poursuite des projets engagés.

Considérant la convention entre les communes et la CCPL ci-jointe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- * **DE VALIDER** la convention encadrant le fonctionnement du réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau sur la période 2024-2027.
- * **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention.

6. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Maire (article L. 2122-22 du CGCT).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et suivants,

Vu la délibération n°2020-06-03 du 2 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Numéro	Libellé	Entreprise / Bénéficiaire	Montant HT
2024-030	Installation d'un volet roulant électrique en Mairie	Menuiserie CLEMENT	946,00 €
2024-031	Acquisition de 2 tables de tennis de table pour le Bodilis Plougar Tennis de Table (Subvention 2024)	Decathlon Pro	1 710,00 €

7. Compte rendu des commissions.

7.1. Commission « Communication ».

Morgane CABON, Adjointe au Maire fait un point sur la commission Communication qui s'est tenue en Mairie le 23 mai dernier.

7.2. Commission de contrôle « Liste électorale ».

Jean-Yves GUILLERM, conseiller municipal fait un point sur la dernière commission de contrôle de la liste électorale qu'il préside, qui s'est réunie préalablement aux élections européennes du 9 juin 2024.

1 024 électeurs sont inscrits pour le prochain scrutin.

8. Questions diverses.

8.1. Retour sur l'Essor Breton du 18 mai 2024 et organisation d'une soirée pour les bénévoles.

M. le Maire fait un point pour donner suite à la réussite de l'Essor Breton le 18 mai dernier. Il informe les élus qu'il reste à trouver une date pour la soirée à organiser pour remercier les bénévoles. Il est proposé d'organiser une soirée de remerciements le 13 septembre à partir de 19h00 à la Maison Pour Tous.

8.2. Organisation du forum des associations le vendredi 21 juin 2024.

Morgane CABON, Adjointe au Maire fait un point sur l'organisation du forum des associations qui se tient le vendredi 21 juin prochain de 18h30 à 20h30 à la salle Multifonctions.

8.3. Guides touristiques à l'église – Été 2024.

Marie-Françoise CLOAREC fait un point sur le recrutement des guides touristiques à l'église cet été.

Plusieurs candidatures ont été déposées : [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED]
[REDACTED]

8.4. Tirage au sort des jurés d'assises – 2024.

Le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu le jeudi 2 mai dernier et ont été tirés au sort pour figurer sur la liste des jurés d'assises pour l'année 2025 :

[REDACTED]

8.5. Fermeture de la Mairie et de l'Agence Postale durant l'été.

Comme chaque année durant la période estivale, M. le Maire propose de fermer la Mairie et l'Agence Postale le mercredi toute la journée et la permanence du samedi matin sera suspendue.

Il propose toutefois de reprendre la permanence du samedi matin le samedi 31 août 2024.

8.6. SDEF – Simulation de la facture d'électricité pour 2024 et 2025 (information).

M. le Maire fait part aux élus de la réception d'un courrier émanant du SDEF au sujet de la simulation de la facture d'électricité pour 2024 et 2025.

Cette nouvelle mise à jour tient compte d'une mise à jour de notre consommation annuelle d'électricité (*prise en compte de 2023 à la place de 2022*) et de l'évolution de la TICFE effective depuis le 1^{er} février 2024. A la maille de l'ensemble du groupement d'achat, la baisse s'établit à 24 % pour 2024 par rapport au prévisionnel de 2023 et de 19 % pour 2025 par rapport à 2024.

Nous concernant sur Bodilis, la dépense 2023 en électricité représentait 47 622 €, la projection du SDEF prévoit donc une évolution de -25% sur notre facture 2024.

Notre consommation est toutefois en hausse entre 2022 et 2023 de +11%.

8.7. SDIS 29 – Plaquette des indicateurs-clés 2023.

M. le Maire informe les élus que la plaquette des indicateurs-clés 2023 du SDIS29 est en ligne sur le porte-document électronique.

9. Agenda.

9 juin 2024	Elections européennes de 8h00 à 18h00 à la Maison Pour Tous.
21 juin 2024	Forum des Associations de 18h30 à 20h30 à la salle Multifonctions.
24 juin 2024	Réunion du Conseil d'Administration du CCAS à 20h00.
8 juillet 2024	Conseil Municipal à 19h30.
9 septembre 2024	Conseil Municipal à 19h30.
13 septembre 2024	Soirée de remerciements de bénévoles de l'Essor Breton à partir de 19h00 à la Maison Pour Tous.
5 octobre 2024	Sortie élus / personnel.
19 octobre 2024	Repas du CCAS à la salle Multifonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 21h50.


Le Maire,
Guy GUÉGUEN

Liste des délibérations

- 2024-06-01** *Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024.*
- 2024-06-02** *Programme Voirie 2024 – Attribution du marché.*
- 2024-06-03** *Eclairage public au niveau de la rue Loeïz Ar Floc'h.*
- 2024-06-04** *Solde de la participation à l'école Notre Dame de Bodilis.*
- 2024-06-05** *Solde de la subvention au CLSH Bodilis, Plougar, Plougourvest.*
- 2024-06-06** *Renouvellement de l'aide à la pratique sportive.*
- 2024-06-07** *CCPL - Réseau des médiathèques du Pays de Landi*
Convention entre les communes et la CCPL.

Ont signé le Maire et le secrétaire de séance

GUÉGUEN Guy	
MOYSAN Marie-Hélène	